

2019

SÉMINAIRE TECHNIQUE

— CHYPRE —

21-24 NOVEMBRE 2019



LES CONSTRUCTEURS
ET AMÉNAGEURS





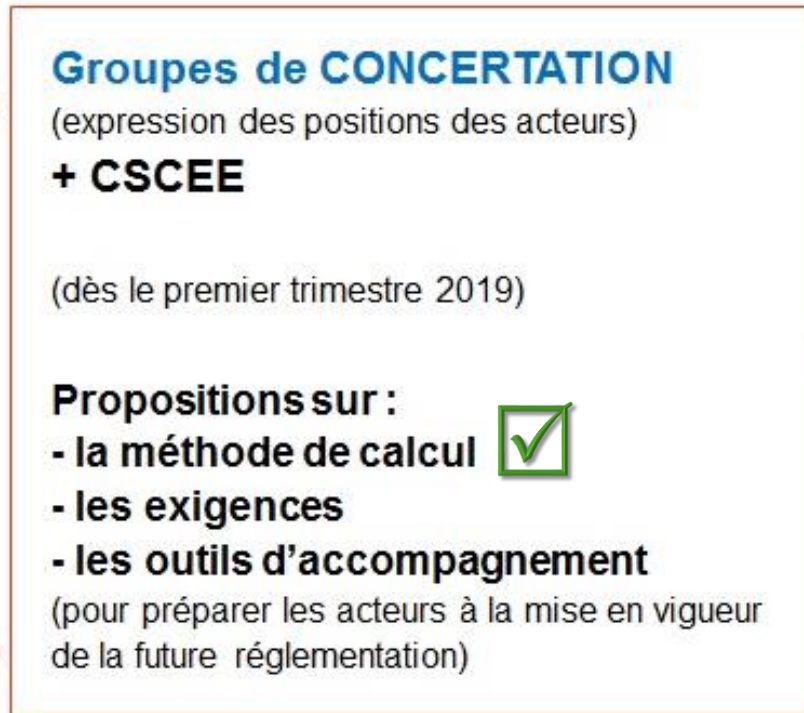
RE 2020 : Point à date

RE2020 : processus de concertation et état d'avancement

TRAVAUX PRÉPARATOIRES



CONCERTATION



Résultats de la phase de concertation sur la méthode

1 – Les évolutions dans les méthodes d'évaluation

Usages mobiliers et autres usages immobiliers de l'énergie	<p>Pas de prise en compte des consommations (d'énergie et d'eau) des équipements mobiliers pour le calcul des indicateurs énergie et carbone, sauf pour le calcul de l'autoconsommation de l'électricité produite sur site.</p> <p>Prise en compte des consommations de l'éclairage des parkings et parties communes, de la ventilation des parkings, et des ascenseurs et escalators.</p>
Parcelle	L'impact sur le changement climatique des aménagements de la parcelle (clôture, voirie...) est évalué au travers d'un indicateur dédié, distinct de l'indicateur du bâtiment.
Besoins et consommations liés à l'inconfort estival	<p>Prise en compte des besoins de froid.</p> <p>Prise en compte d'un système "fictif" de climatisation, se déclenchant à partir d'un certain seuil de degré-heure d'inconfort (DHmax).</p> <p>Calcul de l'impact de ce système de climatisation sur les consommations en cas de dépassement du seuil Dhmax.</p>
Surface de référence	<p>Utilisation comme dénominateur pour les indicateurs énergie et carbone de la surface habitable (SHAB) pour le résidentiel et de la surface utile (SU) pour le tertiaire.</p> <p>En complément et pour information, calcul des indicateurs en utilisant comme dénominateur le nombre d'occupants.</p>

Résultats de la phase de concertation sur la méthode

2 – Détermination des indicateurs à tester en vue de la RE 2020

1. Les indicateurs existants mais en évolution (systématiquement rapporté à la SHAB ou à la SU):

- Bbio avec prise en compte systématique des besoins de froid
- Cep et Cep-nr avec prise en compte
 - de consommations de froid en cas d'inconfort d'été significatif,
 - des autres usages immobiliers d'E+C-et des escalators
 - du photovoltaïque à hauteur de l'autoconsommation
- Eges et Eges PCE :
 - sans prise en compte de la parcelle
 - et avec ou sans prise en compte des bénéfices et charges au-delà des frontières du système (module D et bénéfices de l'export d'énergie)

2. Les indicateurs abandonnés :

- Bilan BEPOS, RER, Tic, DIES

Résultats de la phase de concertation sur la méthode

2 – Détermination des indicateurs à tester en vue de la RE 2020

3. Les nouveaux indicateurs :

- Taux de recours à la chaleur renouvelable RCR
Ratio entre les consommations de chaleur renouvelable et de récupération, et le total des consommations d'énergie du bâtiment
- Degrés-heures d'inconfort
Niveau d'inconfort perçu par les occupants (obtenu avec la pondération du nombre d'heures d'inconfort par l'intensité de l'inconfort)
- Impact sur le changement climatique à l'horizon de 100 ans des produits de construction et équipements
- Impact sur le changement climatique à l'horizon de 100 ans du bâtiment
- Impact sur le changement climatique annuel de l'exploitation énergétique
- Quantité de carbone biogénique stocké dans le bâtiment

Les étapes suivantes

- **Phase concertation pour les exigences**
 - Choix des BET pour réaliser pour les évaluations énergétiques, environnementales et économiques de bâtiments neufs et de variantes
 - Analyse des impacts technico-économiques des différents indicateurs selon le seuils d'exigence appliqué (restitution fin mars 2020)
 - Fixation des exigences par indicateur retenu
- **Phase concertation pour les outils d'accompagnement**
- **Rédaction et publication des textes réglementaires sur la RE2020 (fin 2020)**

MERCI

2019

SÉMINAIRE TECHNIQUE

— CHYPRE —

21-24 NOVEMBRE 2019



LES CONSTRUCTEURS
ET AMÉNAGEURS

